

**Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 12 novembre 2019 de M<sup>mes</sup> et MM. Christina Kitsos, Steven Francisco, Emmanuel Deonna, Ulrich Jotterand, François Mireval, Dalya Mitri Davidshofer, Corinne Goehner-da Cruz, Régis de Battista, Amanda Ojalvo, Maria Pérez, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Laurence Corpataux, Delphine Wuest, Ariane Arlotti et Tobias Schnebli: «Profitons des taux d'intérêt négatifs pour financer des investissements permettant à la Ville de Genève d'être à la hauteur des enjeux climatiques».**

*18 janvier 2023*

**Rapport de M<sup>me</sup> Laurence Corpataux.**

Cette motion a été renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 7 octobre 2020. La commission s'est réunie le 7 décembre 2022 sous la présidence de M. Daniel Sormanni. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Jade Perez, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la résolution R-242 intitulée «Urgence climatique: une prise de conscience urgente et résolue pour l'environnement, la justice sociale et la santé!» a été adoptée le 16 mai 2019 par le Conseil municipal;
- la volonté de positionner la Ville de Genève comme ville exemplaire en matière de développement durable au niveau international;
- la nécessité d'accélérer les investissements de la Ville de Genève pour faire face aux enjeux de la transition écologique et de lui donner les moyens de ses ambitions déjà affichées;
- que de nombreux économistes plaident pour une relance budgétaire afin de financer la transition écologique;
- qu'une agence de notation a à nouveau très récemment confirmé l'excellente santé financière de la Ville de Genève en maintenant une note qui lui permet d'accéder facilement aux crédits sur les marchés financiers;
- le succès de la récente émission de *green bonds* (obligations vertes) par le Canton de Genève;
- que le niveau de la dette brute de la Ville de Genève est inférieur à son niveau de 2007;
- que la Ville de Genève a la capacité d'emprunter à des taux d'intérêt négatifs,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter dans les meilleurs délais un plan complémentaire au Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031 (D-39) présentant une augmentation des investissements de la Ville de Genève de 70 millions de francs au minimum par année, dédiés à la transition écologique ainsi qu'aux crédits d'investissement y relatifs. Cela permettra notamment:

- d'accélérer massivement la rénovation du patrimoine immobilier de la Ville de Genève afin de réduire, voire de supprimer la consommation d'énergie fossile;
- de rendre la Ville de Genève autonome, voire productrice nette d'énergie, par le déploiement massif de panneaux solaires et photovoltaïques partout où cela est possible;
- de rendre la mobilité douce prioritaire sur tout le territoire de la Ville de Genève en augmentant massivement le réseau de pistes cyclables protégées;
- de faire en sorte que tous les aménagements urbains permettent d'améliorer l'efficacité des transports publics, en particulier pour favoriser le succès du Léman Express;
- de replanter massivement des arbres et protéger les sols;
- de favoriser les projets innovants liés à la transition écologique menés par des entreprises sises sur le territoire de la Ville de Genève, notamment en proposant un crédit d'investissement de plusieurs millions de francs, pour accorder des prêts dans le cadre du projet G'innoVe;
- de proposer, si nécessaire, un renforcement des postes permettant de mener à bien ces différents projets.

## **Séance du 7 décembre 2022**

### *Audition de M<sup>me</sup> Dalya Mitri Davidshofer, motionnaire*

En 2019, la résolution R-242 sur l'urgence climatique avait été déposée. On souhaitait profiter de la situation financière favorable pour emprunter et faire des investissements en lien avec la transition écologique. Certains considérants de la motion sont caducs: les taux d'intérêt ne sont plus négatifs et un nouveau Conseil administratif a été élu. Ce dernier a tenu ses engagements pris pendant la campagne: il a augmenté les investissements du plan financier d'investissement (PFI) de 120 à 180 millions de francs; le département de M<sup>me</sup> Perler a déposé une proposition pour rénover les immeubles de la Ville, notamment avancer la pose de panneaux solaires, et M. Gomez veille à ce que l'objectif de replanter un maximum d'arbres soit atteint. Ces décisions répondent aux invites de la motion et rendent caduques la majorité des invites. Cependant, le besoin de renforcer les équipes du département de l'aménagement, des constructions et

de la mobilité (DACM) afin de répondre à l'augmentation des investissements en vue de la transition écologique est toujours d'actualité.

La transition écologique doit être accompagnée d'un volet social. Si la Ville décide de modifier certaines prestations ou de renforcer certaines politiques, cela doit être expliqué auprès des habitant-e-s. L'augmentation du prix de certaines prestations ou leur annulation peuvent être mal perçues par la population. Ces prestations sont parfois réservées uniquement aux personnes qui peuvent les payer. Elle suggère d'ajouter cette recommandation.

### *Discussion et vote*

Un commissaire d'Ensemble à gauche est en faveur d'accepter des motions qui vont dans le sens de ce que l'on souhaite réaliser, bien que la plupart des invites soient réalisées. Si on souhaite insister sur l'augmentation des investissements, accepter cette motion est un signe d'encouragement. Elle propose à la commission d'accepter cette motion.

Un commissaire des Vert-e-s indique que voter cette motion donnera du travail supplémentaire au Conseil administratif, alors que ses engagements ont été salués par les motionnaires. Il faut éviter de demander à l'administration d'effectuer un travail supplémentaire et inutile, afin d'obtenir la confirmation que le Conseil administratif poursuit les objectifs de cette motion.

Un commissaire du Parti libéral-radical remarque que les considérants de cette motion sont circonstanciels. De ce fait, le Parti libéral-radical ne peut pas les accepter. On ne peut pas modifier les considérants. Les invites sont liées aux considérants. Le Parti libéral-radical refusera donc cette motion.

Par 5 non (2 LC, 2 PLR, 1 MCG) et 8 abstentions (1 EàG, 4 S, 3 Ve), la motion est refusée.